



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 372 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de nos unités psychiatriques, il y a une disparité entre les diverses régions du Québec dans l'application de mesures en prévention du suicide, car chaque CIUSSS ou CISSS établit individuellement les mesures à mettre en place quant au choix du matériel ou des équipements;

**CONSIDÉRANT QU'**il est adéquat que l'application de mesures en prévention du suicide tienne compte des particularités de chaque région, mais doit tout de même répondre à un minimum dans l'établissement de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de matériels ou d'équipements fait partie intégrante des mesures de prévention et n'a rien à voir avec la particularité d'une région;

**CONSIDÉRANT QU'**une personne admise dans une unité psychiatrique est en droit de bénéficier d'un endroit de soins qui répond à des normes minimales de sécurité, et ce, partout au Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de ces unités, les personnes en crise sont souvent vulnérables et impulsives et qu'il importe de limiter les moyens du passage à l'acte;

**CONSIDÉRANT QUE** cette pétition est en adéquation avec la Stratégie nationale de prévention du suicide dont l'une des mesures vise à soutenir les stratégies permettant de restreindre l'accès aux moyens de s'enlever la vie.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec, l'établissement et/ou la révision de mesures de base en prévention dans les unités de psychiatrie quant au choix et à l'utilisation de matériels ou d'équipements et d'appliquer ces mesures uniformément à l'ensemble du territoire québécois.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Joël Arseneau  
Député des Îles-de-la-Madeleine**

**22 avril 2025**

**Date de signature de l'extrait**